Bulletin du Regroupement Sauvaginiers DU LAC ST-PIERRE

LE BULLETIN DES SAUVAGINIERS

D'AUTRAY – PIERRE-DE SAUREL – NICOLET/YAMASKA – MASKINONGÉ

La Sarcelle à ailes bleues

Tiré d'un article écrit par Pierre Brousseau et Christine Lepage

La Sarcelle à ailes bleues est une espèce du Néarctique. Son aire de nidification est surtout concentrée dans les Prairies canadienne et états-unienne, mais on trouve aussi l'espèce dans l'ensemble de la moitié sud du Canada, de la Colombie-Britannique et le sud du Yukon à l'ouest jusqu'aux provinces de l'Atlantique à l'est, et dans la plupart des États du nord, du centre et de l'est des États-Unis (American Ornithologists' Union 1998; Evarts 2005). L'aire d'hivernage de la Sarcelle à ailes bleues ne recoupe à peu près pas son aire de nidification. En effet, cette espèce hiverne dans l'extrême sud des États du sud, au Mexique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud (Evarts 2005).

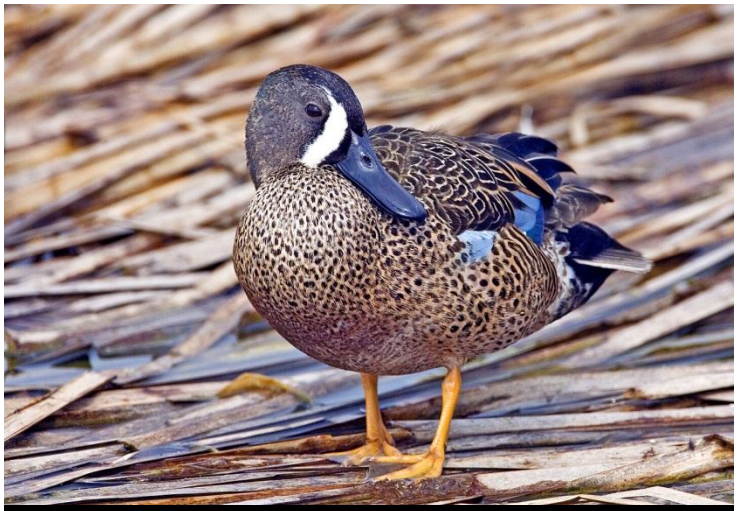

Source : Alan D. Wilson, www.naturespicsonline.com

Dans le sud du Québec, la Sarcelle à ailes bleues a toujours été associée aux terres agricoles. Elle niche dans les basses-terres du Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. On la trouve aussi le long du Saint-Laurent, du tronçon fluvial jusqu'à l'estuaire moyen, puis également sur la rive sud de l'estuaire maritime et du golfe, soit au pourtour de la Gaspésie.

En période de migration, la Sarcelle à ailes bleues fréquente l'ensemble du Saint-Laurent et des basses-terres. Au printemps, les groupes sont composés en moyenne de 10 à 20. La migration printanière de la Sarcelle à ailes bleues est plus tardive que celle de la moyenne des canards (ÉPOQ). En août et en septembre, les attroupements de l'espèce sont plus importants, car ils rassemblent les groupes familiaux. Les effectifs nicheurs de Sarcelles à ailes bleues sont estimés à 7,2 millions d'individus en Amérique du Nord. Il est difficile d'estimer la population nicheuse pour l'ensemble du Québec, mais on l'évalue grossièrement à 4 000 individus.

La modification des pratiques agricoles et la destruction des habitats au cours des trente dernières années sont des facteurs prépondérants à la décroissance de la population de cette espèce au Québec, notamment dans la vallée du Saint-Laurent (Benoit et Dauphin 1995). Il se peut également que des changements majeurs aient eu lieu dans son aire d'hivernage situé au Mexique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

Vous trouverez l'article intégral sur notre site internet.

Référence : Brousseau, P. et C. Lepage (Sous presse). « Sarcelle à ailes bleues », p. 97-102 dans Lepage, C. et D. Bordage (sous la direction de). *État des populations de sauvagine du Québec, 2009.* Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Québec, Québec. 271 pages.

Toutes nos félicitations à la relève 2012

Par François Bergeron, trésorier et **responsable du programme Relève**

Les jeunes de gauche à droite et de bas en haut

Thomas Lafleur, Louis Janelle Courchesne, William Côté, Michaël Descheneaux, Yann Proulx, Shawn Watso, Raphaël Vadeboncoeur, Éric Hamilton, Joël Vachon, Dérec Jeson Roberge, Jean-Simon Lavigne, Joseph Fortin, Chantal Laforce, Josée Lemaire, Linda Lessard.

En cette belle journée du 9 juin 2012, s'est tenue notre journée de tir aux pigeons d'argiles et de pêche au club de la Landeroche à Baie-du-Febvre. Les poissons étaient aux rendez-vous : perchaude, doré, barbotte, laquaiche, carpe, ainsi qu'un fait inusité, deux bars rayés. Nous tenons à préciser que tous les poissons pêchés ont été remis à l'eau de manière responsable et respectueuse de l'environnement.

Au tir au pigeon, tous nos participants ont réussi à atteindre la cible et la plupart d'entre eux ont réussi à faire des doublés et des triplés.

Nous tenons à remercier nos partenaires, **Héritage Faune, Canards Illimité, Le club de la Landeroche, Michel Maheu Sport inc. et Les Appas du Nord, inc.** Grâce à vous, cette journée a été un franc succès. Enfin, un grand merci à nos généreux bénévoles, Josette Gouin, Jean-Guy dupuis, Michel Veilleux, Yvon Courchesne, Antoine Courchesne, Claude Boisonneault, Éric Vadeboncoeur, Stéphane Traversy et Stéphane Crépeaux.

Proposition réglementaire de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs gibier

En 2012, la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs gibiers a élaboré de nouvelles propositions s'adressant au Service canadien de la faune (SCF). La première est d'abandonner la règlementation qui oblige à conserver une aile sur les oiseaux abattus à la chasse. Dans le cas où l'identification s'avère nécessaire, il est maintenant possible de faire des tests d'ADN. Ensuite, on demande au SCF de vérifier avec le MAPAQ si ce règlement ne vient pas en contradiction avec les mesures de salubrité requises. Enfin la table demande au SCF de vérifier le respect de cette mesure par les chasseurs dans leur enquête annuelle auprès de ces derniers.

Voici les propositions réglementaires du Service canadien de la faune.

1. Réglementation pluriannuelle

Le Service canadien de la faune propose d'effectuer des changements réglementaires à tous les trois ans, à partir de la saison de chasse 2014/2015.

2. Saison de chasse

Le Service canadien de la faune envisage d'augmenter le nombre de jours de chasse de la plupart des oiseaux migrateurs considérés comme gibier au maximum permis, soit 107 jours (incluant la journée de la relève) et ce, dans tous les districts de chasse au Québec.

3. Canard noir

Le Service canadien de la faune propose d'augmenter les limites quotidiennes de Canard noir à six et de possession à 18, à l'instar de la plupart des autres espèces de canard et ce, dans tous les districts de chasse au Québec à l'exception d'un territoire contigu avec l'Ontario.

La SCF de la région du Québec propose d'harmoniser sa réglementation avec celle de l'Ontario à proximité des frontières communes, soit au sud de la route 148 et à l'ouest de l'autoroute 15.

4. Oie des neiges

Le Service canadien de la faune étudie la possibilité d'abolir la limite de possession pour les espèces surabondantes.

Le Service canadien de la faune propose d'enlever la restriction au Québec d'utiliser uniquement des appelants d'Oie des neiges avec l'emploi d'un enregistrement électronique.

5. Bernache du Canada

Le Service canadien de la faune étudie la possibilité d'abolir la limite de possession pour les bernaches.

CONSULTEZ LES NOUVEAUTÉS SUR NOTRE SITE INTERNET

www.canards.com

Photos de chasse de l'automne 2012

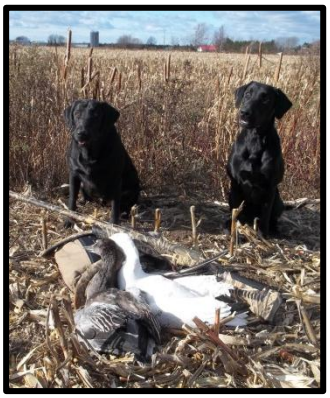

Publié par le Regroupement des Sauvaginiers du lac St-Pierre	Mise en page : Joanie Otis Impression : Page Cournoyer